

Front Commun PE Common Front EP



Le 03 10 2012

Réforme du Statut : Où en sommes-nous ?

Ces dernières semaines, nous sommes régulièrement interpellés par des collègues qui sont inquiets des « informations » venant du Conseil et des tracts syndicaux sur la procédure d'adoption de la Réforme:

Dans ces tracts on oublie de rappeler que nous ne sommes plus en 2004 où le Conseil statuait seul sur la proposition de révision du statut.

Le Front Commun du PE n'a la nostalgie ni des procédures et encore moins des pratiques qui en 2004 ont conduit à la désastreuse Réforme US-Kinnock qui avait été très largement refusée par le personnel du PE lors du referendum.

Le Front Commun du PE ne se laissera pas distraire par des polémiques internes, autant pénibles qu'irresponsables. Il continuera à expliquer clairement la situation au personnel, à défendre les positions à la base de sa création en travaillant de concert avec notre institution et les représentants du personnel des autres institutions pour éviter de céder aux pressions désastreuses du Conseil.

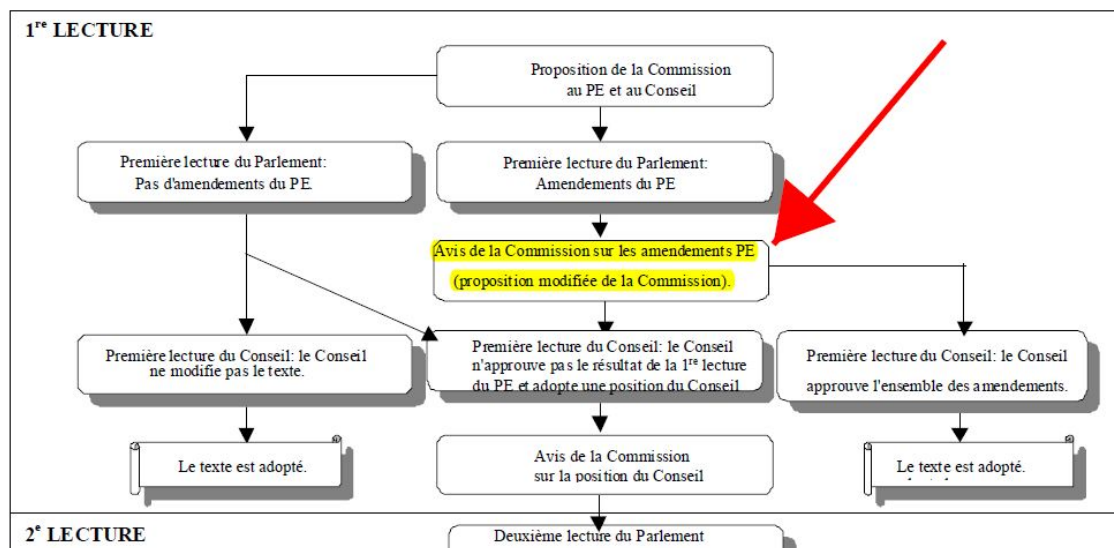
Vous trouverez ci-joint un rappel des informations vous permettant de mieux comprendre les procédures et de connaître le véritable état des lieux de la négociation.

En effet, depuis le Traité de Lisbonne, la modification de notre Statut relève de la Codécision.

Le 24 avril 2012, la Commission juridique du Parlement (JURI) a voté un rapport présenté par le rapporteur, Mme Dagmar Roth Behrendt. Même dans un contexte politique qui n'est pas facile et tout en présentant encore des points critiques, ce rapport se propose de corriger autant que possible la proposition de la Commission et défend globalement et avec conviction les principes de base de notre fonction publique.

A l'occasion des rencontres périodiques avec Mme Roth Behrendt, le Front Commun du PE n'a jamais manqué de reconnaître l'ampleur de ses efforts et de la remercier pour son engagement convaincu.

Ensuite, ce rapport sera voté en Plénière et transmis au Conseil. Le petit schéma ci-dessous vous donne une situation de la procédure législative.



Il ne s'agit seulement que de la première lecture, et comme vous le savez la procédure peut être longue et complexe. N'oublions pas que l'on peut arriver jusqu'à une troisième lecture ! Mais faites-nous confiance nous la suivrons et vous informerons.

Jusqu'à fin juin, nous pensions que le Conseil et le Parlement négociaient, mais avant les congés d'été nous avons appris qu'il n'en était rien. Pire courant juillet, nous avons eu en copie un échange de courrier entre le Président du Parlement européen et la Présidence danoise au Conseil (Annexe 1). À la lecture, vous comprendrez qu'ils étaient loin d'être sur la même longueur d'onde. Maintenant, il est clair qu'un accord rapide en première lecture semble très hypothétique ! Si nous avons immédiatement remercié très chaleureusement le Président pour la clarté de la démarche (Annexe 2), dans un premier temps nous avons évité de diffuser trop largement ce document pour ne pas compliquer inutilement le processus.

La prochaine phase critique sera les perspectives financières 2014-2020. La réunion au Conseil européen se fera les 22 & 23 novembre 2012.

Nous comptons sur vous et nous continuerons à vous tenir informés.